



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-107 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire - Soirée Wine O'Clock

Le Maire de la Commune d'AUBIET ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2010 réglementant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

VU la demande formulée par M. Jacques MATEOS, dirigeant de la société Wine O'Clock domiciliée 9 rue Louise Aucoin 32000 Auch, sollicitant l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, le vendredi 30 octobre 2026 de 17h30 à 01h00 à la salle du Foyer Rural.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - A l'occasion de la soirée Wine O'Clock qui aura lieu au Foyer Rural d'Aubiet le vendredi 30 octobre 2026 de 17h30 à 01h00, M. Jacques MATEOS, dirigeant de la société Wine O'Clock, est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARTICLE 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

ARTICLE 3 - L'organisateur devra respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014 relatif à la prévention des nuisances sonores et de la lutte contre les bruits de voisinage.

ARTICLE 4 - M. le Maire d'AUBIET, M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de GIMONT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à l'organisateur.

Fait à AUBIET, le 13 octobre 2026

Le Maire, Bruno BLONDEAU

